

PODCAST - TRANSCRIPTION

- On lui a demandé (à l'Académie française), la Cour de cassation lui a écrit au printemps 2017 pour se mettre un petit peu, pour qu'elle se mette un petit peu au courant et qu'elle cesse de promouvoir des formes qui sont contraires aux circulaires qui depuis une trentaine d'années ont été émises par le pouvoir. En fait, la langue française, elle a évolué. Pas l'Académie. Simplement, ce qui va se passer là, c'est qu'ils vont reconnaître que c'est fait et que leur combat, ils vont pas le dire comme ça, évidemment, ils vont certainement pas le dire, mais que le combat qu'ils ont mené contre l'usage des mots féminins, des termes féminins pour les fonctions prestigieuses, parce qu'il n'y en a que pour celle ci, qu'ils se sont jamais bagarré, ils ne le font plus. Ils vont plus s'opposer à cet usage comme ils l'ont fait depuis toujours.

- Et justement, pourquoi cette opposition ancestrale, j'ai envie de dire ?

- Oui, elle est très, très ancienne. En fait, toutes les premières condamnations par l'Académie de noms féminins datent de la naissance de l'Académie. L'Académie est née en 1635 et dès les années 1657-1670, on a les premières condamnations de termes qui étaient utilisés par tout le monde, mais qu'ils estimaient désigner des professions, des activités, des fonctions qui n'étaient valables que pour les hommes. Et donc on a condamné d'abord les termes qui désignent les fonctions de la parole publique, de la pensée. Il ne faut pas dire «autrice», il ne faut pas dire «poétesse», il ne faut pas dire «philosophe», comme on disait à l'époque. Il ne faut pas dire «médecine», comme on disait à l'époque à une femme soignante au 16e. Au 17e siècle, on l'appelle une «médecine»: un «médecin», une «médecine», ce qui est normal : un «voisin», une «voisine», un «cousin», une «cousine». Et puis, petit à petit, et tous les mots qui étaient connotés comme encore une fois recouvrant des positions

faites pour les hommes, alors on les a combattus. On a une deuxième vague de condamnation à la fin du XIXe siècle, début XXe siècle, quand les femmes arrivent enfin à l'université et peuvent enfin passer des diplômes de droit, de médecine, etc. Donc là, tous les nouveaux métiers devront être déclinés au masculin. Et puis la troisième grande vague de masculinisation, c'est au milieu du XXe siècle, quand les femmes sont arrivées aux fonctions politiques, à la haute fonction publique. Alors là, tous les mots qu'on connaissait depuis toujours, «sénatrices», «députées» avec un «e», c'est vieux comme le monde, mais il fallait pas, il ne fallait pas les utiliser au féminin lorsque les femmes exerçaient réellement ces fonctions.

- Et qu'est ce qui a fait justement cette opposition systématique à l'emploi du féminin pour les métiers ?

- On sent très bien dans les propos qui sont publiés par les grammairiens du XVIIe, du XVIIIe siècle, etc. que la langue française, pour eux, ne porte pas assez la domination masculine. Donc ils veulent transformer la langue, ils veulent faire supprimer des mots, ils ont inventé la règle de l'accord selon le genre le plus noble, comme ils disent, avant que la troisième République en fasse, le masculin l'emporte sur le féminin. Ils ont promu, par exemple dans leur premier dictionnaire, ils sont les premiers à dire que le mot «homme» est valable pour les deux sexes, contre tout le monde à l'époque. Enfin, je veux dire, c'était un peu ça du faire des cheveux, dresser les cheveux sur la tête des juristes qui font des lois pour les hommes différentes, des lois pour les femmes jusqu'au milieu du XXe siècle. Donc voilà, c'est un souci constant de l'académie de renforcer les pouvoirs du masculin.

(Transcription automatique)

1

Écoutez [le podcast](#) et répondez aux questions.

1. Définir les règles de la langue française.
2. On a condamné surtout les termes féminins pour les fonctions prestigieuses.
3. La Cour de cassation.
4. La règle que le masculin l'emporte sur le féminin et que le mot «homme» est valable pour les deux sexes.

2

Décrivez les images (propositions de réponses).



- faire une carrière
- gravir les échelons
- être promu(e)
- obtenir une promotion
- surmonter des obstacles
- inégalité des chances



- faire des avances à quelqu'un
- être victime d'abus sexuel
- harcèlement sexuel
- comportement suggestif ou inapproprié
- discrimination en matière de promotion



- violence conjugale
- femme / homme battu(e)
- intimidation / insultes
- se disputer / une dispute
- agresseur / agresseuse
- commettre une agression
- relation abusive



- femme active
- exercer une activité professionnelle
- congé parental
- travailler à temps plein / partiel
- femme au foyer
- concilier vie familiale et vie professionnelle